

40 ans après la loi du 25 janvier 1985 : acquis et évolutions du droit des entreprises en difficulté

Matière

Droit immobilier

Formation

Pédagogique

Date 09/04/2025 9hDurée **6h30**Prix **600€****Responsable pédagogique**

June PEROT

Référent Handicap

Fabien GIRARD

Intervenants :

Pierre-Michel Le Corre, Professeur agrégé des Universités, Formateur et consultant en droit des entreprises en difficulté

Pierre Cagnoli, Professeur agrégé des Universités

Karl Lafaurie, Professeur agrégé des Universités

Notions et questions abordées**PRÉSENTATION**

Le droit des entreprises en difficulté actuel trouve ses racines dans la loi du 25 janvier 1985. Révolutionnaire, ce texte l'a incontestablement été, en faisant totalement changer la matière de paradigme, allant jusqu'à modifier le nom de la branche du droit, pour passer du droit des procédures collectives ou du droit des faillites au droit des entreprises en difficulté.

Cette loi place l'entreprise et sa sauvegarde au centre des préoccupations. 40 ans après, que reste-t-il de cette loi ? Le retour sur loi du 25 janvier permet de mieux appréhender le droit actuel, en l'éclairant par l'histoire. Il permet surtout de bien comprendre les évolutions de la matière, ses grandes tendances et idées maîtresses.

Quatre thèmes, qui structurent cette formation, démontrent la très grande évolutivité du droit des entreprises en difficulté : l'évolution de la procédure civile



en droit des entreprises en difficulté ; la procédure collective de l'entrepreneur individuel ; l'évolution de la fixation du passif et l'évolution des plans.

Cette formation retrace ces transformations en montrant comment le législateur a constamment réadapté le dispositif juridique aux réalités économiques et sociales.

Cette formation, dispensée en vidéoconférence, permettra aux apprenants d'avoir un éclairage historique sur des mécanismes actuels et centraux du droit des entreprises en difficulté, leur permettant de mieux les appréhender et les comprendre.

PROGRAMME

L'évolution de la procédure civile en droit des entreprises en difficulté : **Pierre Cagnoli**.

Une procédure collective pour l'entrepreneur individuel : **Karl Lafaurie et Pierre-Michel Le Corre**

L'évolution dans la fixation du passif : **Pierre-Michel Le Corre**

L'évolution des plans : **Karl Lafaurie**

PRÉREQUIS

Aucun prérequis.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Éclairer les mécanismes actuels du droit des entreprises en difficulté par l'évolution historique
- Contextualiser d'un point de vue historique les nouveautés
- Appréhender les incidences pratiques des mécanismes actuels à l'aune des évolutions de la matière

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Avocats, Administrateurs judiciaires, Mandataires judiciaires, Collaborateurs de mandataires de justice, Gestionnaires contentieux de banques et de Sociétés Financières, Greffiers des tribunaux de commerce, Collaborateurs des greffiers de tribunaux de commerce.

SUPPORT PÉDAGOGIQUE

Document détaillé de formation à récupérer en fin de session

NOS INTERVENANTS

La formation est assurée par trois universitaires, authentiques spécialistes du droit des entreprises en difficulté.

Pierre Cagnoli, Professeur agrégé des Universités, Contributeur du Dalloz action Droit et pratique des collectives (13ème éd.), responsable des sommaires commentés du recueil Dalloz, ancien directeur scientifique de la lettre d'actualité des procédures collectives, chroniqueur de la Revue des procédures collectives, membre du jury d'accès au stage de mandataires judiciaires, spécialiste de droit des entreprises en difficulté et de procédure civile.

Karl Lafaurie, Professeur agrégé des Universités, Formateur et consultant en droit des entreprises en difficulté, codirecteur de la revue Actualité des procédures collectives et titulaire de la chronique « plans » à la revue des procédures collectives.

Pierre-Michel Le Corre, Professeur agrégé des Universités, Formateur et consultant en droit des entreprises en difficulté depuis 35 ans, Auteur des 12èmes éditions du Dalloz action Droit et pratique des collectives, directeur scientifique et auteur de ce même ouvrage depuis la 13ème édition, Directeur scientifique de la base procédures collectives de Lexbase depuis plus de 20 ans.

INFORMATIONS TECHNIQUES

- Formation à distance - accessible aux personnes handicapées (déficience de motricité)
- Après avoir validé votre inscription, vous recevrez un email de confirmation vous présentant les modalités techniques afin d'assister à ce webinaire
- Votre inscription vous donnera l'accès : au replay et aux supports de formation durant 1 an
- Ce webinaire permet de valider **6 heures 30** au titre de la formation continue